Image not found or type unknown

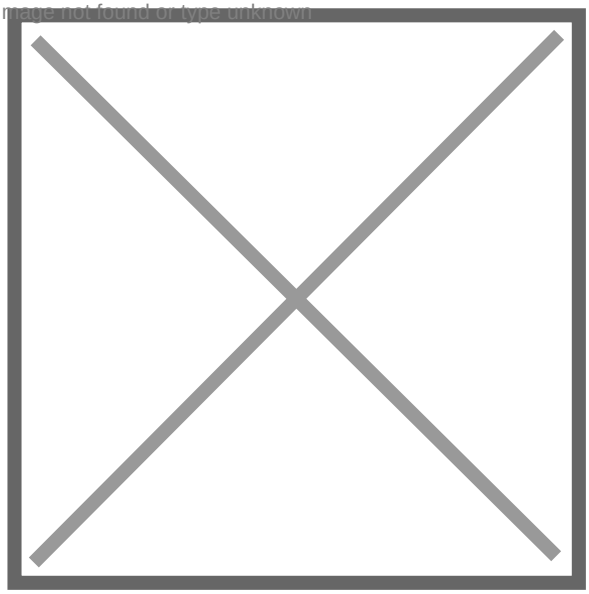

Changement de statut de 'Visiteur' à 'Vie privée et familiale'

Par **mzsurnuage**, le **30/01/2015** à **09:24**

BONJOUR marque de politesse
Statut Spéciale depuis 2003, Statut visiteur depuis 2012, quelle-est la procédure à suivre pour changer mon statut à 'Vie privée et familiale'?

**Je suis né en France, de parents étrangers qui vivent toujours en France.
**Je n'ai pas pu bénéficier du droit du sol en raison de la discontinuité de mon séjour.
**A 24 ans, je suis toujours sans-emploi faute d'avoir accès au marché du travail, d'où mon intention de demander un changement de statut.

**Quelles sont mes chances d'avoir cette demande aboutir, et quelle est la procédure à suivre?
MERCI

Par **citoyenalpha**, le **04/02/2015** à **14:34**

Bonjour

vous devez faire une demande de carte de séjour vie privée vie familiale au titre de de l'admission exceptionnelle. Vous devrez justifier votre attachement essentiel à la France(naissance - durée de résidence - parent en France...)

Restant à votre disposition

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés